

Rouen, le 25 septembre 2026

Objet : Prix des carburants et frais de déplacement

Madame la Rectrice,

Les prix des carburants atteignent actuellement des niveaux très élevés et continuent d'augmenter. Cela a de lourdes conséquences sur le quotidien des personnels qui engagent des sommes très importantes pour aller travailler et exercer leurs missions de service public.

Dans le même temps, et malgré nos alertes répétées, de nombreux-ses collègues sont affecté-es par vos services très loin de leur domicile. De nombreux-ses collègues sont affecté-es par vos services sur plusieurs établissements, parfois très éloignés. Ainsi, nos collègues AESH, TZR, nos collègues enseignant-es en complément de service, nos collègues non titulaires CPE, enseignant-es ou PsyEN, parcourent chaque jour de nombreux kilomètres. Au-delà du risque routier et de la fatigue importante que cela engendre, au vu du prix des carburants, les sommes engagées conjuguées à des salaires qui stagnent deviennent rapidement sources de difficulté.

Si les prix des carburants et les salaires ne sont pas directement de votre compétence, les affectations et la prise en charge des frais de déplacement sont au contraire de la responsabilité académique. Or, les délais de paiement des frais saisis sur DT Chorus semblent encore plus déraisonnables que les années précédentes : des collègues nous disent attendre des remboursements depuis avril 2026 et des rumeurs disent que les enveloppes seraient vides et qu'aucune indemnisation n'est prévue dans les semaines à venir.

Il n'est pas acceptable que les collègues perdent de l'argent en allant travailler. Les taux des indemnités kilométriques sont déconnectés de la réalité des coûts supportés et doivent être réévalués de toute urgence. Nous vous demandons en outre, Madame la Rectrice, de bien vouloir prendre des mesures urgentes pour compenser ces pertes. Nous vous demandons de bien vouloir procéder au remboursement immédiat des frais déjà saisis dans DT Chorus et de rembourser rapidement ceux qui seront saisis dans les prochaines semaines. Enfin, nous vous demandons de bien vouloir indemniser les collègues en fonction du trajet qu'ils ont réellement effectué, et non du trajet qui coûte le moins cher à l'administration.

Sachant pouvoir compter sur votre bienveillance à l'égard des agent-es de l'Académie de Normandie, veuillez croire, Madame la Rectrice, en notre profond attachement au service public d'Education,

Claire-Marie FERET,
secrétaire académique du SNES-FSU

